

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**NOTE DE SYNTHESE RELATIVE AU RAPPORT  
AU CONSEIL DE TERRITOIRE**

**Budget Annexe du Crématorium Saint-Pierre - Approbation de la revalorisation et de l'affectation de l'opération d'investissement relative à la Réfections des fours et Equipements Annexes du Crématorium Saint-Pierre**

Le Crématorium Saint-Pierre assure plus de 4000 crémations par an, entraînant naturellement une usure de ses équipements.

La chaudière côté extension vient de tomber en panne, et la chaudière, côté ancien, est vétuste. Les registres (éléments de la filtration) sont également à changer.

De plus, l'opération étant créée pour la durée du mandat, un 2ème marché devra être relancé avant la fin de ce mandat. L'évaluation de ce 2ème marché n'avait pas été prise en compte dans le montant initial.

L'opération d'investissement 2021104200 relative à la « Réfection des fours et équipements annexes du Crématorium Saint-Pierre » d'un montant initial de 600 000 € HT est inscrite au Budget Annexe du Crématorium Saint-Pierre doit être révisée pour un montant de **900 000 € HT**.

Cette révision porte le montant de l'opération 2021104200 de 600 000 € HT avant révision à un montant révisé de **1 500 000 € HT**.

## RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

### Finances, Budget, patrimoine et administration générale

#### ■ Séance du 30 juin 2022

19299

#### ■ Budget Annexe du Crématorium Saint-Pierre - Approbation de la revalorisation et de l'affectation de l'opération d'investissement relative à la "Réfection des Fours et des Equipements Annexes du Crématorium Saint-Pierre"

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille Provence est compétente en matière de gestion des services d'intérêt collectif et gère, à ce titre, le Crématorium Saint-Pierre de Marseille.

Le Crématorium Saint-Pierre assure plus de 4000 crémations par an, entraînant naturellement une usure de ses équipements. La chaudière côté extension est tombée en panne, et la chaudière, côté ancien, est vétuste. Les registres (éléments de la filtration) sont également à changer.

De plus, l'opération étant créée pour la durée du mandat, un 2<sup>ème</sup> marché devra être relancé avant la fin de ce mandat. L'évaluation de ce 2<sup>ème</sup> marché n'avait pas été prise en compte dans le montant initial.

L'opération d'investissement 2021104200 relative à la « Réfection des fours et équipements annexes du Crématorium Saint-Pierre » d'un montant initial de 600 000 € HT et 720 000 € TTC est inscrite au Budget Annexe du Crématorium Saint-Pierre doit être révisée pour un montant de 900 000 € HT.

Cette révision porte le montant de l'opération 2021104200 de 600 000 € HT avant révision à un montant révisé de 1 500 000 € HT.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FBPA 017-9833/21/CM du 15 avril 2021 portant approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement « Réfection des fours et Equipements du

- Crématorium Saint-Pierre » ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 27 juin 2022

**Où il le rapport ci-dessus**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant de 900 000 € HT selon le Budget Annexe du Crématorium Saint-Pierre de l'opération 2021104200 « Réfection des fours et Equipements du Crématorium Saint-Pierre » ;
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant de 900 000 € HT au Budget Annexe du Crématorium Saint-Pierre.

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvées la revalorisation et l'affectation de l'opération d'investissement 2021104200 « Réfection des fours et Equipements Annexes du Crématorium Saint-Pierre » pour un montant de 900 000 euros HT portant le montant total de l'opération à 1 500 000 euros HT.

L'échéancier prévisionnel s'établit comme suit :

Mandaté antérieur : 319 863 euros

CP 2022 (avec prise en compte BS) : 370 000 euros

CP 2023 : 200 000 euros

CP 2024 : 300 000 euros

CP 2025 : 310 137 euros

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe du Crématorium Saint-Pierre 2022 et suivants Sous-Politique F220 – Chapitre 23 – Nature 2315 – Code Gestionnaire : Créma.

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué,  
Budget et Finances

Didier KHELFA